



L'Écho de la Salamandre

Lettre d'Information du Comité Départemental du Tourisme de Loir-et-Cher

Septembre 2007

Il est toujours délicat d'augurer des résultats d'une saison tant les aléas auxquels sont soumises les activités touristiques sont nombreux. Après un excellent mois d'avril, les conditions météorologiques du printemps nous faisaient craindre un ralentissement. Elles ne se sont pas améliorées cet été... et pourtant 2007 sera une bonne année.

Soulignons tout d'abord la fréquentation de nos monuments. Avec 559 174 entrées payantes de janvier à août le château de Chambord enregistre une progression de 9% par rapport à 2006. Elle est de 8% pour le château de Cheverny et de 13% pour celui de Blois. Qu'il s'agisse du château de Beauregard, de celui du Moulin (conservatoire de la fraise)... les autres sites ne sont pas en reste.

Bien que les habitudes de consommation aient fondamentalement changé (le budget réservé à la restauration ne cesse de diminuer), ces « bons » résultats impactent la fréquentation des hébergements. Ainsi, le taux moyen d'occupation de l'hôtellerie, toutes catégories confondues, s'établissait à 70,8 % en juillet (+ 3,5 points par rapport à l'an dernier).

Un léger bémol concernant les gîtes ruraux avec 13,20 semaines de réservation en moyenne à la fin du mois d'août contre 13,44 l'an dernier. Il en est de même pour les hébergements et les activités de plein air (parcs et jardins...). Ainsi les résultats sont très contrastés pour les campings. Par ailleurs avec près de 127 000 entrées fin juillet, le Festival International des Jardins ne réitérera pas son exploit de 2006 où il avait accueilli quelques 180 000 visiteurs. L'objectif est néanmoins fixé à 150 000 entrées cette année contre 133 000 en 2005.

Dans l'ensemble ce bilan d'étape s'avère positif. Ces résultats encourageants ne sauraient toutefois faire oublier les efforts constants que nous devons tous engager pour adapter l'offre aux attentes des visiteurs. Depuis la mise en œuvre du schéma départemental de développement touristique le CDT a multiplié les actions en ce sens ; il les poursuivra pour accompagner et valoriser les prestataires engagés dans cette voie.

Philippe SARTORI
Conseiller Général
Président du Comité Départemental du Tourisme

ÉVÈNEMENT

UNE CONVENTION AU SERVICE DU TOURISME ...

Alain COURTOIS, Président de la CCI et Philippe SARTORI, Président du CDT



Le Comité Départemental du Tourisme et la Chambre de Commerce et d'Industrie sont régulièrement associés dans le champ du développement touristique. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de formaliser les partenariats ainsi instaurés dans le cadre d'une convention signée le 4 juillet dernier.

D'une durée de 3 ans, cette convention s'articule autour de 4 points :

- la formation des acteurs du tourisme
- l'animation du secteur touristique
- le renforcement de l'attractivité du département
- l'échange et le partage d'informations (actions en cours dans chacune des structures, tendances de la consommation touristique, attentes exprimées par les professionnels, aides financières susceptibles de leur être accordées...)

Dans les faits, 3 actions majeures ont été initiées à ce jour :

- Le Carrefour du Tourisme : cet événement, organisé conjointement par le CDT et la CCI, est désormais le rendez-vous annuel des professionnels du département (sites touristiques, hôteliers-restaurateurs, gîtes et chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air, offices de tourisme...). L'évolution initiée en 2005, avec l'organisation de la première conférence,

Cœur Val de Loire
LOIR-ET-CHER ♦ LOIRE VALLEY



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL



s'est poursuivie en 2006 avec la mise en place d'une bourse touristique. Elle a permis de conforter la manifestation dans ses objectifs : permettre aux professionnels de se rencontrer et d'échanger. Prenez date, la prochaine édition aura lieu le 18 mars 2008.

- Le Comité Tourismus dans le cadre duquel la CCI est étroitement associée aux travaux du CDT. Cela vaut en particulier pour les réflexions conduites en faveur du développement d'une offre adaptée aux attentes de la clientèle familiale et de la promotion de la filière tourisme d'affaires.
- La mise en place du groupement de professionnels « Destination Séminaires », pour laquelle le CDT et la CCI

ont uni leurs efforts afin de relayer efficacement à l'échelon départemental le projet porté par le Comité Régional du Tourisme.

Coordonner les actions des uns et des autres pour en garantir l'efficacité, tel est l'objectif recherché. L'enjeu est de taille, n'oublions pas en effet que le tourisme est la 6^{ème} activité économique du département en terme d'effectifs salariés du secteur privé. Il représentait quelques 3 440 emplois salariés à la fin de l'année 2005, soit une progression de 2,7 % par rapport à l'année précédente (0,2% seulement pour l'ensemble des secteurs de l'économie départementale).

AMÉNAGEMENT

BLOIS-PAYS DE CHAMBORD, UN NOUVEL OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Le CDT, dans son schéma départemental de développement touristique, soulignait la nécessité d'améliorer l'organisation des acteurs du tourisme. La mise en place d'une politique d'accueil et d'information à l'échelle du département et l'organisation des offices de tourisme figuraient au nombre des axes de travail. 4 pôles étaient alors identifiés : le Val de Loire, la Vallée du Cher, le Vendômois et la Sologne.

La création de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Blois-Pays de Chambord en janvier dernier constitue une première étape en ce sens. Son exemplarité mérite d'être soulignée. Les offices de tourisme et syndicats d'initiative du Pays des Châteaux se sont regroupés en une structure unique, l'OTI, qui, outre ses locaux, à Blois, dispose de 8 maisons du tourisme dans lesquelles les visiteurs sont accueillis et renseignés : Bracieux, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chambord, Cheverny, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan et Les Montils.

Trois objectifs ont présidé à la mise en place de l'OTI :

- améliorer l'organisation,
- veiller à la cohérence des actions engagées,
- mutualiser les moyens mobilisés.

Ce nouvel organisme assure désormais les actions d'information, d'accueil et de promotion de l'ensemble du territoire couvert par la communauté d'agglomération de Blois et la communauté de communes du Pays de Chambord (46 communes au total). Il permet une meilleure communication et une plus grande visibilité des richesses de l'offre touristique proposée.

La forme associative a été retenue pour sa souplesse et le financement de la structure est assuré par :

- les recettes commerciales de l'association (tourisme d'affaires, réceptif groupes et individuels),
- les subventions de la communauté d'agglomération de Blois et de la communauté de communes du Pays de Chambord à travers le Pays des Châteaux,
- le produit de la taxe de séjour depuis janvier 2007.

L'organisation mise en place privilégie les partenariats et chacune des structures existant au préalable est représentée au conseil d'administration. De même, le réseau de bénévoles est mobilisé en accompagnement des professionnels, dans le cadre des animations en particulier.



COMMUNICATION

CŒUR VAL DE LOIRE, UNE IDÉE QUI FAIT SON CHEMIN ...

L'année 2007 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle ligne graphique élaborée en accompagnement de la marque touristique **Cœur Val de Loire**.

Créée pour imposer ce nom de destination et le bloc-marque correspondant, elle se décline sur l'ensemble des documents produits par le CDT. Elle a également été reprise par une quinzaine de nos partenaires (offices de tourisme, sites touristiques, hébergeurs...) ainsi que nous les y incitions dans notre numéro de décembre dernier. Qu'ils en soient tous remerciés.

Nous invitons ceux d'entre vous qui le souhaiteraient à utiliser ce nom de destination et le bloc-marque correspon-

dant sur vos documents promotionnels. L'initiative n'est pas neutre, elle permettra d'accroître la visibilité de notre destination et d'en enrichir le contenu.

Nous tenons à votre disposition un document de présentation de la charte graphique **Cœur Val de Loire** qui vous précise les différentes utilisations possibles.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous rapprocher du CDT, nous sommes là pour vous accompagner.

Contact : Christelle BIORE - 02 54 57 00 51
christelle.biore@cdt41.com

PROMOTION

UN STAND AUX COULEURS DU CŒUR VAL DE LOIRE

C'est sous la signature **Cœur Val de Loire**, notre nouveau nom de destination, que le CDT mène désormais ses actions de promotion. Après la mise en place d'une nouvelle charte graphique déclinée sur l'ensemble de ses éditions, le CDT a adapté les principes ainsi posés au matériel de communication utilisé lors des salons auxquels il participe.

Un totem de 3 m de hauteur (une photographie de Chaumont-sur-Loire depuis les bords du fleuve) permet d'identifier la destination qui se décline en un stand coloré où le vert et le bleu dominent, reprenant le code couleur du bloc-marque, alliance de la Loire et de la nature. Ce stand s'organise en un espace ouvert et lumineux où chacun des partenaires peut accueillir les visiteurs sur une banque personnalisée.

Ce stand utilisé pour la première fois à l'occasion du **salon des comités d'entreprises de Lille** (les 27 et 28 septembre) sera repris pour **LoisirExpo** (le salon des comités d'entreprises de Paris) ainsi que pour le **MIT International** (salon des autocaristes). Il est réservé aux manifestations organisées en France, le CDT recourant aux espaces de Maison de la France sur les marchés européens.

Contact : Frédéric LACROIX - 02 54 57 00 44
frederic.lacroix@cdt41.com

photo du nouveau stand



L'effort engagé par le CDT a été payé de retour... les visiteurs du salon de Lille lui ont décerné le 1er prix Coup de Cœur des exposants 2007. Gageons que cette distinction les incite à prendre le chemin de notre destination.

RÈGLEMENTATION

CHAMBRES D'HÔTES

Le décret d'application des dispositions législatives du Code du Tourisme relatives aux chambres d'hôtes était attendu ; il est paru au Journal Officiel le 4 août 2007. Il précise l'article 21 de la loi 2006-437 du 14 avril 2006 repris à l'article L.324-3 du Code du Tourisme définissant les chambres d'hôtes : « Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées assorties de prestations ».

Le décret définit l'activité de location de chambres d'hôtes et la limite à un nombre maximal de 5 chambres pour une capacité maximale d'accueil de 15 personnes.

Il détermine également les modalités de déclaration à adresser au maire de la commune de l'habitation concernée : identité du déclarant, domicile de l'habitant, nombre de chambres mises en location, nombre maximal de personnes pouvant être accueillies, périodes prévisionnelles de location.

Il prévoit enfin que les loueurs de chambres d'hôtes mises en location au 4 août 2007 ont l'obligation de procéder à la déclaration en mairie au plus tard le 31 décembre 2007, après avoir mis leurs chambres en conformité avec les prescriptions réglementaires dans le cas où elles ne le seraient pas. En cas de non déclaration, le loueur sera passible de sanctions administratives (contraventions de 5^{ème} classe)

Pour prendre connaissance du décret (n° 2007-1173 du 3 août 2007) : www.legifrance.gouv.fr

INFO PRATIQUES

VACANCES SCOLAIRES 2007-2008, FRANCE ET EUROPE

	Vacances d'automne	Vacances de fin d'année	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Vacances du 3 ^e trimestre	Vacances s'été
FRANCE	1 semaine et demi du 27/10/07 au 08/11/07 (toutes zones)	2 semaines du 22/12/07 au 07/01/08 (toutes zones)	2 semaines Zone B : du 09/02/08 au 25/02/08 Zone A : du 16/02/08 au 03/03/08 Zone C : du 23/02/08 au 10/03/08	2 semaines et demi Zone B : du 05/04/08 au 21/04/08 Zone A : du 12/04/08 au 28/04/08 Zone C : du 19/04/08 au 05/05/08		9 semaines du 03/07/08 au 02/09/08 (toutes zones)
ROYAUME-UNI	1 semaine entre le 22/10/07 et le 02/11/07	2 semaines entre la 3 ^e semaine de décembre et la 1 ^{re} semaine de janvier	1 semaine entre le 11/02/08 et le 22/02/08	2 semaines entre le 21/03/08 et le 18/04/08	1 semaine du 26/05/08 au 30/05/08	6 semaines entre le 18/07/08 et la 1 ^{re} semaine de septembre
ALLEMAGNE	1 semaine entre le 24/09/07 et le 03/11/07	2 ou 3 semaines entre le 19/12/07 et le 12/01/08	1 ou 2 semaines entre le 31/01/08 et le 16/02/08	1,5 à 2,5 semaines entre le 10/03/08 et le 05/04/08	1,5 à 2 semaine entre le 02/05/08 et le 24/05/08	5 ou 6 semaines entre le 26/06/08 et le 15/09/08
PAYS-BAS	1 semaine du 27/10/07 au 04/11/07	2 semaines du 22/12/07 au 06/01/08	1 semaine du 02/02/08 au 10/02/08	2 semaines du 22/03/08 au 06/04/08	1 semaine du 10/05/08 au 18/05/08	9 semaines du 16/07/08 au 14/09/08
BELGIQUE	1 semaine du 29/10/07 au 02/11/07	2 semaines entre le 24/12/07 et le 06/01/08	1 semaine entre le 04/02/08 et le 10/02/08	2 semaines entre le 24/03/08 et le 06/04/08		9 semaines entre le 28/06/08 et le 31/08/08
ESPAGNE		2 semaines entre le 22/12/07 et le 07/01/08	1 demi ou 1 semaine	1 semaine entre le 14/03/08 et le 24/03/08		11 ou 12 semaines entre le 19/06/08 et le 15/09/08
ITALIE		2 semaines entre le 21/12/07 et le 06/01/08	1 ou 3 jours	1 ou 2 semaines entre le 17/04/08 et le 26/04/08		12 ou 13 semaines entre le 07/06/08 et le 15/09/08

* France (académies) : Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse / Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg / Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Pour plus de détails et/ou d'autres bassins de clientèles européennes, rendez-vous sur le site internet : www.eurydice.org

Pour recevoir l'Écho de la Salamandre par e-mail, il suffit de nous retourner ce coupon avec votre adresse électronique.

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

L'Écho de la Salamandre

Publication du CDT de Loir-et-Cher
5 rue de la Voûte du Château / BP 149
41005 BLOIS Cedex



Directeur de la Publication : Philippe SARTORI

Rédacteur en Chef : Philippe DOUIN

Rédaction : CDT 41

ISSN : 1638-8534 - Crédits photos : CDT 41 - CCI